



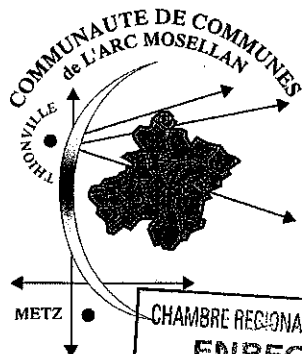
Chambre régionale des comptes
de Lorraine

Réponse de M. Yves ASCHBACHER,
président de la communauté de communes de l'Arc Mosellan

Par lettre enregistrée au greffe le 4 août 2011

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».

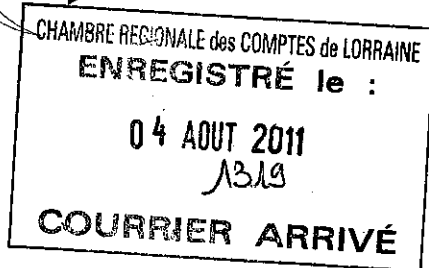


BUDING, le 18 juillet 2011

Le Président

à

**Chambre Régionale des Comptes de
Lorraine
Place Jeanne d'Arc
88000 - EPINAL**



Références à rappeler : EJ - 215/2011
DGS : Eric MICHEL

OBIET : Rapport d'observation CCAM



Monsieur le Président,

Faisant suite à la réception des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes arrêtées sans sa séance du 3 mai 2011, j'ai l'honneur d'accepter les termes de votre rapport.

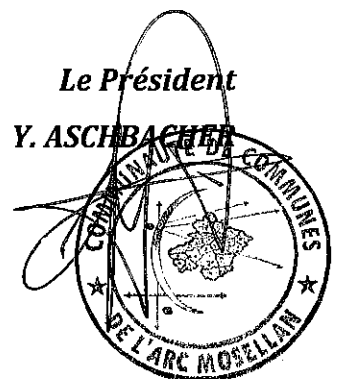
Je vous informe dès à présent que les quatre recommandations font déjà l'objet d'un commencement d'exécution.

En vous remerciant pour votre contribution à l'exercice toujours plus performant de la gestion d'un service public.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Président*, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président

Y. ASCHBACHER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN
ADRESSE POSTALE ET ADMINISTRATIVE – 8, rue du Moulin 57920 BUDING
Service Administratif et comptable Tél : 03 82 83 21 57 Fax : 03 82 83 61 57
**SERVICE DECHETS MENAGERS (Collecte ordures ménagères & déchetteries) Tél. 03.82.83.52.37 - Fax
03.82.83.61.57**
arc.mosellan@laposte.net